

Bulletin

**Bulletin d'information
destiné aux membres de l'association**

Mars 2020

**Le secrétariat de la SEPS/SFPE est à la disposition de ses
membres**

Téléphone de la SEPS/SFPE: +32 (0)475 472 470
Prière de laisser un message si vous n'avez pas de réponse immédiate.

Internet: info@sfpe-seps.be www.sfpe-seps.be

English version of the Bulletin overleaf

31.03.2020
NM/54/2010 FR

Conseil d'Administration SEPS/SFPE 2020-2022*

Président	Serge Crutzen
Vice-président	Hendrik Smets (affaires juridiques)
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Secrétaire générale	Luigia Dricot-Daniele
Secrétaire admin de l'ASBL	Nicole Caby
Helen James	Ambassadrice PMO 3.
Membres	Monique Breton; Pinuccia Corda ; Jean-Marie Cousin; Anna Angela D'Amico ; Patrizia De Palma; Rosario De Simone; Petrus Kerstens; Antonio Pinto Ferreira; Milvia van Rij Brizzi

* Conseil élu le 13.02.2020 mais qui doit être confirmé par l'Assemblée générale début juin

Comité d'édition du Bulletin (FR et EN)

Giovanna Bagnaresi ; Nicole Caby ; Serge Crutzen ; Anna D'Amico;
Helen James ; Hendrik Smets ; Yasmin Sözen ; Milvia van Rij Brizzi

Cotisation : 30 €

**Elle est demandée en janvier et non plus à la date
d'anniversaire de l'affiliation à la SEPS/SFPE**

Cependant, les nouveaux membres qui se seront inscrits après le 30 juin 2020 en payant la cotisation, ne doivent pas verser une nouvelle cotisation pour l'année 2021. Le prochain versement devra être fait en janvier 2022.

**Compte en banque : IBAN: BE 37 3630 5079 7728
BIC: BBRUBEBB**

Votre adresse Internet

Nombreux sont ceux de nos membres qui oublient de nous communiquer leur adresse Internet ou leur changement d'adresse.

Plusieurs messages SEPS/SFPE sont envoyés par Internet.

L'adresse de référence est info@sfpe-seps.be

SEPS/SFPE 175 rue de la Loi, bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles
105, avenue des Nerviens, N105 bureau N105 00/010, BE-1049 Bruxelles
Tél : **+32 (0)475 472470** ASBL N°: 806 839 565
Email : info@sfpe-seps.be Web : www.sfpe-seps.be

Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Cher Membre,

Nous prenons très au sérieux la protection des données personnelles et nous nous engageons à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vos données de contact sont exclusivement utilisées pour assurer notre responsabilité d'information ouverte et transparente envers vous, en tant que membre, sur les actions menées par l'association et décidées par le Conseil d'Administration.

Les informations que vous nous confiez font uniquement l'objet d'un traitement interne, elles ne sont transmises à des tiers (PMO, DG HR, ...) qu'à votre demande.

L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à votre demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

Bien entendu, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en nous envoyant un email ou une demande écrite par la poste.

Serge Crutzen

Pour le Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE

Assemblée générale et réunion d'information

Au Repos des Chasseurs

Avenue Charles-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort)* +32(0)26604672

Date à définir en fonction de la pandémie COVID-19

Toujours suivant le schéma traditionnel, de 10h30 à 16h30

- Nouveau CA 2020-2022
- Nouvelles de la SEPS/SFPE
- Le Green Deal de la Commission
- Lunch convivial
- Cadre Financier Pluriannuel (2021-27) et Pensions
- Evolution des DGE du RCAM
- Problèmes rencontrés par les membres
- Questions

N'oubliez pas de prendre contact avec le secrétariat

- Pour réserver le déjeuner et choisir votre menu.
 - Pour indiquer le nombre de personnes qui vous accompagnent
- Participation financière* : 35€

Le paiement devrait idéalement être fait sur le compte ING de la SFPE

IBAN: BE 37 3630 5079 7728

BIC: BBRUBEBB

(Les participants peuvent payer sur place, bien avant 10h30).

* Qui ne participe pas au Lunch convivial ne doit pas contribuer financièrement.

Table des matières

	Pages
I. Editorial	4
II. Le serment de Luxembourg	5
III. Résultats des élections du CA 2020-2022.	6
IV. Réunion des bénévoles du 30 janvier 2020	8
V. Soutien pour la lutte contre le coronavirus	10
VI. Le CFP 2021-2027 et notre régime des pensions	10
VII. Maladie grave et COVID 19 – Que nous disent le PMO et le CGAM?	13
VIII. Le Pacte Vert et la Loi Climat	15
IX. Informations et Rappels	19
1. Avoir accès aux programmes de gestion en ligne	19
2. Quoi de neuf du côté de Sysper Pensions	20
3. Message du PMO 4 -Pensions - déclaration de vie	21
4. Collaboration avec Afiliatys	22
5. Dates de réunions SEPS en 2020 (changements nécessités par l'épidémie)	23
6. Hospi Safe- changement de gestionnaire encore en cours !	23
7. Aide d'un avocat	24
8. Non transfert des droits à la pension nationale	24
X. Annexes	24
Annexe 1 In memoriam	24
Annexe 2 Le certificat de vie (FR – EN recto-verso)	25
Annexe 3 Bulletin de commande de documents utiles	28
Annexe 4 Bulletin d'adhésion	29
Annexe 5 Ordre permanent de versement	31

I. Editorial

Il n'est pas possible de commencer notre rapport de mars 2020 sans parler du Coronavirus ! L'épidémie en cours a perturbé toutes les activités depuis le début du mois. Les espaces accessibles aux retraités ont été fermés dès la mi-mars, que ce soit l'espace MERO du PMO, l'Espace Sénior de la DG HR D, les permanences de la SEPS/SFPE, ainsi que d'autres associations représentant le personnel et les retraités. Toutes les réunions et séminaires ont été annulés l'un après l'autre et ce jusqu'en juin 2020. Les bureaux, dans les Institutions sont généralement fermés et 30.000 collègues actifs se sont mis au télétravail ! En conséquence, l'accès des Retraités aux sites de la Commission (RCAM en ligne, Sysper Pension, My IntraComm) a été suspendu et ensuite ré-ouvert mais avec des limitations afin de pouvoir garantir le fonctionnement des Institutions au quotidien.

J'espère que vos familles et vous-mêmes restez en bonne santé et que vous attendez la fin de ce cauchemar avec un minimum d'optimisme. Certains d'entre vous sont peut-être malades ou ont des proches qui sont touchés par le virus. Soyez assurés de la sympathie de tous les membres du comité de notre association.

Malgré cela, la SEPS a été en mesure de maintenir son aide aux membres grâce à sa disponibilité téléphonique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce numéro étant indépendant des services de la Commission. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous aider, dans la mesure de nos moyens.

Plusieurs actions sont cependant retardées et l'accès au courrier postal de la Commission est incertain, ce qui est compréhensible en ce moment d'urgence.

Comme promis lors de l'annulation de notre réunion d'information du 12 mars au Repos des Chasseurs à Bruxelles, le présent Bulletin résume les informations qui auraient dû être données lors de cette réunion, comme le montre la table des matières de ce Bulletin.

Les différents sujets qui conditionnent notre existence seront-ils encore les mêmes après la pandémie du Coronavirus ? La sévère crise économique annoncée nous permettra-t-elle de considérer encore ces différents éléments tels que nous les envisageons aujourd'hui ? Nos acquis seront peut-être bien plus en danger que prévu.

La Commission annonce un nouveau Cadre Financier Pluriannuel qui tient compte de cette crise du COVID 19 et des conséquences sociales, économiques et financières. Qu'en sera-t-il du Chapitre VII : Administration, Personnel, Pensions, Ecoles européennes, ... Bien entendu nous serons là pour défendre les intérêts de nos affiliés, mais nous devons affiner nos arguments car non seulement il nous incombe de défendre les positions d'une catégorie à risque, les retraités, mais il nous revient aussi d'assurer que le futur des retraites à venir ne soit pas compromis ? Quelle sera donc la latitude que nous aurons et quelle audience et écoute recevrons-nous ?

Plus que jamais, les nouveaux élus au Conseil d'Administration et les Bénévoles de l'association devront être disponibles pour aider les retraités et pour défendre leurs intérêts à la lumière d'une nouvelle réalité économique et des positions que la Commission devra assumer.

Cependant, le manque de coordination entre les États membres en début de crise sanitaire a ébranlé une confiance déjà fragilisée. L'UE devra se montrer capable de restaurer la confiance en protégeant la santé de tous les Européens. Elle doit d'urgence démontrer sa plus-value dans les domaines stratégiques : la santé en première ligne mais aussi le climat, l'énergie, l'alimentation, la défense ...

II. Le Serment de Luxembourg

Le 13 janvier 2020, à Luxembourg, la Présidente de la Commission, Mme von der Leyen et l'ensemble des nouveaux membres de la Commission ont prêté serment devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Cet événement est passé pratiquement inaperçu dans la presse, ce qui est navrant car après l'acrimonie qu'ont suscité les nominations de la nouvelles Présidente de la Commission et la nomination de son Collège de Commissaire, il aurait été important rappeler au public européen et donc les électeurs de demain, que le Collège dans son entièreté prête un serment d'indépendance par rapport aux intérêts nationaux !

Les principaux éléments sont proposés ci-dessous, comme sélectionnés par Jean-Guy Giraud (ancien Greffier de la Cour).

"Alors que je préparais notre serment solennel au service de l'Union européenne, je me suis fait à maintes reprises une image en tête. On ne nous a pas demandé de mettre la main sur une constitution, comme le font les dirigeants d'autres démocraties. Mais, comme je l'ai lu les mots sous serment, j'ai imaginé de mettre la main sur les traités de l'Union européenne et sur la Charte des droits fondamentaux. (Original EN)

C'est une énorme responsabilité que nous venons d'assumer. Nous sommes les gardiens des traités. Et nous avons la responsabilité de donner vie aux traités par notre travail quotidien et notre action quotidienne. ... (Original EN)

Dans les Traités et la Charte, vous retrouverez une sagesse ancienne et une modernité incroyable. Ils sont l'essence de siècles de philosophie et des erreurs de notre passé. Certains de ces droits sont enracinés dans notre tradition. D'autres n'ont été conquis que très récemment après des décennies de lutte. Vous ne trouverez nulle part ailleurs dans le monde un ensemble aussi étonnant de droits et de libertés - de l'égalité des sexes à la protection des données personnelles. (Original EN)

Mesdames et Messieurs les juges,

*Aujourd'hui, nous prêtons serment devant vous qui représentez le droit et l'État de droit. **Aujourd'hui, nous faisons le serment de respecter et de protéger nos valeurs européennes. Aujourd'hui, nous prêtons serment sur tout ce que nous avons de plus cher.** Et nous faisons le serment d'œuvrer pour chaque citoyen européen, soit originaire d'un petit ou d'un grand pays, de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud.*

*Les mots que nous venons de prononcer placent la barre très haut pour chacun et chacune d'entre nous. Nous sommes déterminés à relever ce défi. Cette Commission se conformera à un code de conduite plus exigeant que jamais. Un code destiné à garantir que nous servons l'intérêt général des Européens. **Nous voulons être une Commission plus transparente et plus responsable, pour gagner chaque jour davantage la confiance des citoyens et citoyennes européens. Car c'est à eux qu'appartient l'Europe.**"*

Les deux obligations essentielles de la Commission :

- celle de son **indépendance** vis-à-vis des gouvernements mais aussi des autres Institutions,
- celle de **gardienne des traités** c.à.d. non seulement du respect des règles qu'ils fixent mais aussi de la mise en œuvre effective des missions qu'ils prescrivent.

Référence : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/speech_20_33

III. Résultats des élections du Conseil d'Administration 2020-2022 de la SEPS

Luigia Dricot-Daniele, Secrétaire générale

La réunion de constitution du Conseil d'administration 2020-2022 s'est tenue le 13.02.2020 au « Repos des Chasseurs », en présence de deux tiers des membres candidats (10) et des membres du Bureau électoral.

Cette réunion a débuté sous la présidence de Nadine FROMENT, Présidente du Bureau électoral, qui a tenu à remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette élection.

Nadine FROMENT fait un compte rendu oral du résultat des élections.

Conformément au règlement électoral, les 15 candidats sont élus, étant donné que :

- le nombre maximum de membres du CA est de 20 personnes ;
- que tous les candidats ont obtenu au moins 10 votes.

De plus, elle fait remarquer que 3 lettres sont arrivées en accompagnement des enveloppes de vote dont 2 de remerciements et 1 contenant des remarques concernant l'organisation des élections et la non distribution du règlement électoral¹.

Serge CRUTZEN a présenté sa candidature pour le poste de président avec l'espoir que cette fonction puisse être reprise par un des élus bien avant 2022, ce qui a été accepté et noté. Les élus présents ont confirmé les fonctions des membres réélus ci-dessous :

- Hendrik SMETS dans son rôle de Vice-président - affaires juridiques,
- Marc MAES comme trésorier et gardien de la confidentialité concernant la liste des membres,
- Gina DRICOT comme secrétaire générale et pour la gestion du Bureau SEPS N105 en particulier. ,
- Nicole CABY, secrétaire qui s'occupe de la gestion de l'ASBL et de la correspondance et tenue des dossiers officiels de l'ASBL au bureau SEPS du Secrétariat du Conseil.

La proposition de constitution du CA 2020 est donc la suivante :

Serge CRUTZEN	Président
Hendrik SMETS	Vice-président
Marc MAES	Trésorier et gestion des membres ²
Luigia DRICOT-DANIELE	Secrétaire générale
Nicole CABY	Secrétaire admin ASBL
Helen JAMES	Ambassadrice PMO 3
Monique BRETON	Administratrice
Giuseppina CORDA	Administratrice
Jean-Marie COUSIN	Administrateur
Anna Angela D'AMICO	Administratrice
Rosario DE SIMONE	Administrateur
Patrizia DE PALMA	Administratrice
Petrus KERSTENS	Administrateur
Antonio PINTO FERREIRA	Administrateur
Milvia VAN RIJ-BRIZZI	Administratrice

¹ Les articles essentiels du règlement électoral ont été reproduits dans le Bulletin d'octobre 2019.

² Suivant les règles du RGPD.

Les membres élus, présents et absents à la réunion du 13 février, ont accepté leur mandat.

D'autres postes de vice-présidents feront l'objet de candidatures de la part d'administrateurs disponibles pour exercer des fonctions et des rôles de plus en plus importants au sein du CA.

Les élus continueront à développer l'organisation du nouveau CA et des actions à considérer dans les 3 prochains mois

La nouvelle composition du CA sera proposée à l'Assemblée générale du 11 juin, pour autant que la crise du Coronavirus soit terminée. Dans le cas contraire, une demande d'accord de l'AG sera faite par procédure écrite en attendant une possibilité de réunion.

Note.

Les dossiers relevant des autorités nationales sont gardés au N105. En effet, en cas de contrôle fiscal, le Bureau N105 sera plus facilement accessible que les bureaux du Conseil où les règles de sécurité sont de plus en plus drastiques. Dans ce cadre, il sera utile de garder la possibilité pour 2 ou 3 administrateurs d'accéder aux bureaux du Secrétariat du Conseil (actuellement : Nicole CABY, Serge CRUTZEN et Anna GIOVANNELLI,)

IV. Réunion des bénévoles du 30 janvier 2020

Luigia Dricot-Daniele, Secrétaire générale

Le 30 janvier 2020, la Secrétaire générale a réuni les bénévoles à une réunion d'organisation des différents groupes d'actions menées par des membres du CA et par ces bénévoles :

- aide aux membres
- support juridique
- compréhension et défense de notre système de pension
- assurances « européennes » proposées au personnel des Institutions
- permanences de la SEPS à la Commission et au Conseil
- permanence au téléphone, 24h/24
- présentations aux séminaires
- collaboration avec Afiliatys
- suivi et présentations des assurances santé complémentaires au RCAM
- Vade-mecum de la SEPS
- Participation aux comités paritaires et dialogue social
-

Sur la base des conclusions de la réunion du 30 janvier 2020, la Secrétaire générale a continué la discussion au sein du nouveau Conseil d'Administration élu le 13 février 2020.

L'organisation des actions et des groupes de travail de la SEPS continuera : rien n'est figé mais une liste d'une trentaine de titres est établie avec, pour chacun de ces groupes ou actions, outre

le responsable (ou chef de file), **un(une) coordinateur (trice)** est ou sera nommé(e) ainsi que la liste des participants / contributeurs.

Les membres de l'association sont invités à considérer leur possible contribution à ces groupes de travail et d'information.

Liste des actions de la SEPS et groupes de travail

(Note : en annexe ?)

<u>THEMES – GROUPES *</u>	<u>Responsable en 2020</u> (Membre du CA)
Secrétariat général	Gina Dricot
Secrétariat admin. de l'ASBL (Bureau du Conseil)	Nicole Caby
Groupe de gestion journalière de l'ASBL	Gina Dricot
Trésorerie et groupe financier	Marc Maes
Gestion des membres	Marc Maes
Affaires juridiques	Hendrik Smets
Pensions Nationales et récup des droits cédés à la CE	Hendrik Smets
Statuts et règlement interne	Hendrik Smets
Edition bulletin	Serge Crutzen
Traduction de documents vers l'EN (Police d'assurance, newsletters, Bulletin SEPS/SFPE)	Helen James / Yasmin Soezen
Vade-mecum 3	Giovanna Bagnaresi
Vade-mecum 2	Gina Dricot
Vade-mecum 4	Anna D'Amico
Groupe présentation SEPS aux séminaires de préparation à la retraite (FR EN)	Serge Crutzen (→ à décider)*
Groupe Assurances : dossier et présentations aux séminaires de prépa. à la retraite et conférences (FR- EN)	Serge Crutzen (→ à décider)*
Groupe Pensions EUR : présentations aux conférences et défense des acquis (2020)	Serge Crutzen (→ à décider)*
Collaboration Afiliatys Assurances	Serge Crutzen
Collaboration Afiliatys: actions sociales (p.ex. St Nicolas)	Gina Dricot
Collaboration Afiliatys: reprise du téléphone +3222985000	Gina Dricot
Permanences téléphonique au Bureau N 105	Gina Dricot
Permanences téléphoniques pendant les séminaires (de 11H30 à 18h00 non-stop)	Nadine Froment
Site web SEPS/SFPE	B. Walckiers / Gina Dricot
Support informatique	Gina Dricot
Formation informatique	Anna Primo
PMO : RCAM-PENSIONS (Présentations - Contact et réponses aux questions)	Helen (Ambassadeur PMO)
Participation CGAM	Monique Breton
Relations avec la DG HR D	Serge Crutzen (→ Gina Dricot)
Représentativité de la SEPS	Milvia van Rij-Brizzi
Relations avec syndicats – CCP de la Commission	Gina Dricot

Relations avec le CdP, le Service social et les syndicats du Conseil	Serge Crutzen
Participation COPAS	-
Participation au CASS	Serge Crutzen (→ à décider)*
Participation au GTR	Serge Crutzen (→ Petrus Kerstens)
Participation au Comité Statut	Petrus Kerstens
Suivi du réseau AGE	Milvia van Rij-Brizzi
Tribunal des entreprises, greffe, Moniteur belge	Serge Crutzen (→ Gina Dricot)
Le green Deal (Pacte vert) de la Commission	Serge Crutzen

* Serge Crutzen, en tant que président, veut proposer l'action à un autre administrateur(trice) dans le courant de l'année 2020.

V. Soutien « Coronavirus »

Le Conseil d'Administration 2020-2022 a décidé d'octroyer un soutien financier de 1.000 € à l'hôpital ERASME de Bruxelles.

Dans ce contexte il est bon de souligner que la SEPS/SFPE est une organisation indépendante qui ne reçoit pas de subsides et doit réaliser ses actions sur la base des seules cotisations.

VI. Cadre financier pluriannuel 2021-2027 (CFP) et régime de pensions

Milvia van Rij-Brizzi, membre du Conseil d'Administration

Il est clair que le CFP 2021-2027 conditionnera l'avenir de l'Union européenne, ce qui rend la nature des discussions et le compromis qui en résultera très politique.

Dans le cadre des discussions à venir, la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE a présenté aux délégations une « Boîte de négociation » munie de montants financiers.³ La Présidence dit avoir été guidée par le mandat du Conseil mais aussi par le principe de simplification et de clarification.

Cette Boîte de négociation ne lie aucun des Etats membres et la négociation continue sur la base du principe qu'il n'y a pas d'accord tant qu'il n'y a pas d'accord sur le tout. Le Président du Conseil de l'Union européenne, Charles Michel a donc considéré un budget de **1,074 % du RNB** pour les premières discussions au sein du Sommet européen tout en déclarant que les fonds seront assurés pour maintenir l'intégration et garder l'équilibre entre intégration/migration et protection des frontières.

De son côté, le Parlement Européen considère que pour réaliser les différentes actions prioritaires, il faut que le budget soit égal au minimum à **1,3 % du RNB⁴ de l'Union**. Le PE a par

³ CUE Brussels, 5 Décembre 2019 (OR. en) 14518/1/19 REV 1

⁴ RNB : revenu national brut de l'Union à 28 ou à 27 Etats membres.

ailleurs exprimé une position forte, les quatre grands partis étant unis sur la question, tout en signalant ne pas souhaiter de conflit institutionnel.

Toutefois, afin de pouvoir financer les nouvelles priorités politiques annoncées (économie numérique, migration, gestion des frontières, défense et politique climatique), il sera probablement nécessaire diminuer le financement de la PAC et les fonds de cohésion, ce que le PE n'est pas prêt à souscrire.

La Commission européenne pour sa part a proposé un CFP s'élevant au total à 1.134.583 millions⁵ d'euros en engagements soit **1,11 % du RNB** de l'Union à 27. À première vue, cela pourrait sembler comme une augmentation par rapport au CFP 2014-2020, estimé à 1,02 % du RNB de l'Union à 28. Mais avec le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le prochain CFP sera celui d'une Union à 27 pays, cela ayant comme conséquence que le RNB sera donc moins élevé. Selon le point de vue adopté, la proposition actuelle de la Commission peut être perçue soit comme une augmentation, soit comme une diminution mais toujours est-il que la proposition est considérablement inférieure au pourcentage de 1,3 % du RNB voulu par le Parlement.

De sa part, la présidente de la Commission a pris des engagements importants relatifs à la lutte contre le changement climatique : le Pacte Vert et la Loi Climat approuvée le 3 mars 2020 dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone (bilan nul des émissions de gaz à effets de serre) en 2050.

La Commission souhaite aussi proposer une suppression progressive des mécanismes de réduction des contributions de certains États membres et relancer la proposition des ressources propres.

Si les positions du PE et de la Commission se rejoignent globalement pour ce qui est des financements supplémentaires dans plusieurs domaines, une souplesse accrue du CFP, la préservation de l'état de droit, la budgétisation du Fonds européen de développement (FED) et la réforme du système des ressources propres de l'Union, les positions diffèrent sur le montant global du prochain CFP et sur les montants alloués à la politique de cohésion et à la PAC.

Il est aussi à noter que le Conseil n'a pas encore exprimé de position commune concernant le futur CFP et les ressources propres même si les gouvernements nationaux ont exprimé divers points de vue

Si un accord n'est pas atteint en 2020 sur le CPF les Institutions devront fonctionner sur base des 12èmes provisionnels à partir de janvier 2021.

	Montants du CFP en % du RNB			Montant du CFP en Milliards €		
	CE	PE	CUE	CE	PE	CUE
2021-2027 (27 EM)	1,11	1,3	1,074	1.135,5	1.328,8	1.097,8
2014-2020 (28 EM)	1,03	-	-	1.136,1	-	-

⁵ 1 134 583 millions € soit 1.134,6 Milliards €.

A noter que le chapitre VII Administration constitue 6,7 % de la proposition de nouveau CFP, et comprend les dépenses administratives (y inclus les salaires) des institutions européennes (+ 3 %) ainsi que les écoles européennes et les pensions des fonctionnaires (+ 21 %).

La Commission a affirmé que ces augmentations devraient être examinées dans le contexte de l'actuel CFP (2014-2020), pour lequel les institutions ont mis en œuvre un accord datant de 2013 visant à réduire les niveaux de personnels de 5 %, or nous savons que le Conseil n'est pas satisfait de la manière dont la Commission a appliqué cette réduction (qui au départ, rappelons-le, était volontaire), car si elle a réduit le nombre de fonctionnaires, le nombre des effectifs n'a toutefois pas diminué car ces fonctionnaires ont été remplacés par les agents contractuels.

	Moi €	Augmentation %
Dépenses administratives des Institutions	58.547	3,2
Ecoles européennes et pensions	17.055	21,4
Total	75.602	6,8

Dans la proposition du Conseil, le chapitre VII est réduit d'environ 3 Milliards €⁶ par rapport à la proposition initiale.

Il est toutefois logique de voir une augmentation importante des pensions, sachant qu'en 2014, le fonds notionnel des pensions était de l'ordre de 47 Milliards € et qu'en 2020 il est de plus de 85 Milliards €. A noter aussi que la dette des Etats membres pour les pensions (Article 83 du Statut) a pratiquement doublé et que si en 2014 il y avait 14.500 pensionnés, en 2020 la population des pensionnés compte 26.000 personnes.

La situation est rendue d'autant plus compliquée par la position notamment d'un syndicat qui a déclaré ouvertement que la bataille pour la sauvegarde du régime salarial et des pensions est perdue d'avance et qu'il y aura une réforme qui ne sera pas avantageuse pour le personnel. Ceci est une approche de négociation discutable et dommageable qui ne peut être acceptée par les retraités. Nous ne pouvons qu'espérer que d'autres syndicats se montreront plus incisifs.

Mais il est clair qu'il faudra se battre pour sauvegarder les droits acquis ainsi que le maintien des paramètres essentiels du système :

- ✓ Le taux d'accroissement de 1,8 % par an
- ✓ 70% du dernier salaire et non pas de la moyenne de la carrière ou des 10 dernières années.
- ✓ La non application d'une taxe de solidarité sur les pensions.
- ✓ L'adaptation automatique des pensions en parallèle aux salaires.
- ✓ Les contributions au système des pensions et au RCAM aux niveaux 1/3 pour le personnel et 2/3 pour les Etats membres.
- ✓ Le système de taxation, indépendant des systèmes nationaux.

⁶ Information verbale, non confirmée.

Il faudra que les représentants des retraités, lors des réunions de dialogue social qui ne manqueront pas d'être organisées dans les mois à venir (COVID-19 permettant) soient portés parole de positions fortes pour la défense de notre système et de notre fonds de pension notionnel qui au 31.12.2018 était évalué à 80,479 Milliards d'Euro,

car non seulement: **nous avons payé pour nos pensions**

mais aussi le système des pensions a été déclaré « en équilibre » par les Etats membres. Le rapport quinquennal de la Commission approuvé par le Conseil et le Parlement en témoigne :

... l'application de l'annexe XII du statut a atteint son objectif spécifique consistant à garantir l'équilibre du régime de pensions des fonctionnaires de l'UE, puisque la contribution au régime de pensions versée au budget par le personnel couvre un tiers des droits acquis chaque année.

STOP PRESSE : Ce dimanche 29 mars nous apprenons que la Commission fera une nouvelle proposition de CFP afin de tenir compte de l'impact important du Coronavirus. Il est peu probable que cette nouvelle proposition soit plus favorable au Chapitre VII et en particulier le personnel, les salaires et les pensions. Il faudra donc que les représentants du personnel soient au taquet pour défendre leurs droits acquis.

VII. Maladie grave et COVID-19

Que nous disent le PMO et le CGAM ?

Sur la base des informations données par Monique Breton, présidente du CGAM.

La réunion du CGAM, prévue les 18 et 19 mars a été annulée. Cependant, plusieurs informations sont importantes à retenir.

Le PMO a été interrogé pour savoir si les bénéficiaires pourront obtenir un remboursement des frais à 100% en cas d'infection par le virus COVID -19. Le Comité central du personnel de la Commission insiste sur cette revendication. Pour le moment, la réponse du PMO est qu'il suivra les règles habituelles de prise en charge et de remboursement, avec l'assurance qu'un devis n'est pas obligatoire en cas d'urgence et que les affiliés seront aidés selon des formalités allégées.

Compte tenu de la révision des DGE au sujet de la maladie grave qui doit être bientôt adoptée par la Commission, prévoyant un accès élargi au régime de remboursement à 100% en cas de maladie susceptible d'entraîner un décès, il est probable que les bénéficiaires du RCAM qui auront besoin d'une hospitalisation, suite au COVID – 19, auront une couverture à 100%, même sans avoir totalisé trois jours dans une unité de soins intensifs.

La pandémie du COVID-19 a relancé les questions relatives aux consultations téléphoniques : quel remboursement peut-on obtenir ? Il faudra aborder la question avec le PMO. Pour le

moment, Les consultations et avis du médecin traitant donnés par téléphone, par courrier, par courriel, sont remboursés à 85 % avec un plafond de 10 € (Code 502 – DGE RCAM). Les autorités luxembourgeoises ont créé un acte de téléconsultation dont le tarif est celui de la consultation de base du médecin généraliste (serait de maximum 35 € si appliqué par le RCAM).

Le RCAM dispose d'une réserve financière importante selon la valorisation fin février 2020. Cette réserve représente environ 8 mois de dépenses du RCAM. Ceci est rassurant sachant que le Coronavirus pourrait induire beaucoup de demandes de remboursement au PMO.

Depuis toujours, la DG ECFIN gère cette importante réserve de la manière la plus prudente possible et valeur du portefeuille résiste bien à la crise financière actuelle. Toutes les options prises, le ranking élevé, le choix de la devise, la durée, la majorité des placements sous forme d'obligations d'Etat ou garanties par l'Etat ou de titres émis par une institution internationale contribuent à une bonne résilience en cas de turbulences sur les marchés.

Le RCAM ne peut admettre un déficit. Les Etats membres l'ont spécifié dans l'accord de 2013 fixant la réforme du Statut de 2014. La Commission doit donc gérer le RCAM avec vigilance. NB : Depuis 2014, la RCAM n'a pas de déficit? (figure 1)

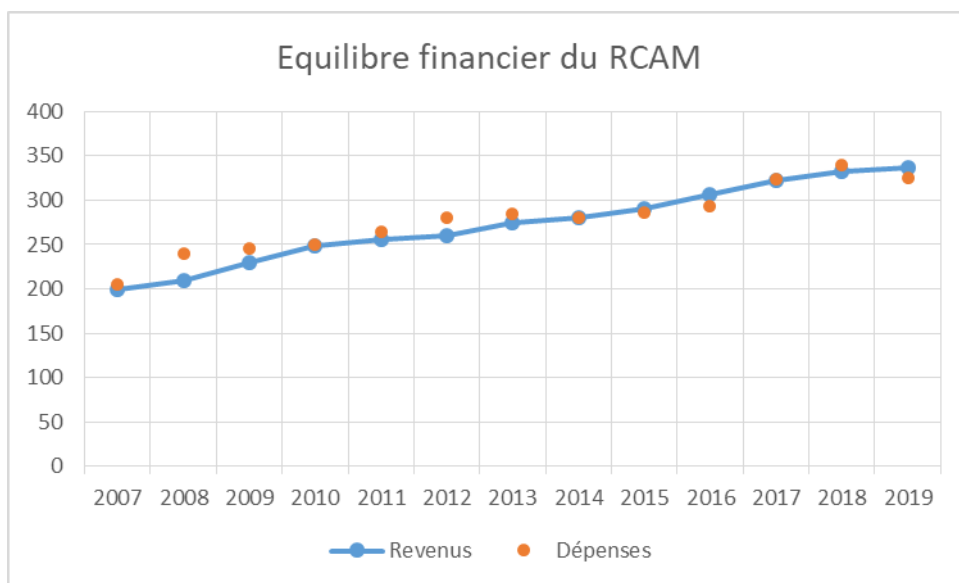


Figure 1. Evolution de l'équilibre financier du RCAM.

Les chiffres de l'état de la trésorerie de janvier et de février, montrent la poursuite d'une évolution favorable des comptes du RCAM.

Il est intéressant de noter que les dépenses de médecine préventive ont diminué alors que les programmes ont été améliorés, ce qui montre le fruit des efforts de négociation avec les centres médicaux qui effectuent les examens de dépistage.

7 Le léger dépassement de 2018 est expliqué et sans conséquence.

Il faut cependant faire écho aux avis mitigés des collègues qui regrettent la réduction du choix des institutions et les limites de ces nouveaux programmes de dépistage.

VIII. Le Pacte Vert et la Loi climat

S'engager à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 : la Commission propose une loi européenne sur le climat et lance une consultation sur le pacte européen pour le climat.

Commission européenne - Communiqué de presse du 4 mars 2020⁸

La Commission a présenté une proposition qui vise à inscrire dans la législation la volonté politique de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 et de protéger notre planète et sa population.

La loi européenne sur le climat fixe l'objectif à atteindre d'ici à 2050 et trace la voie à suivre par l'Union européenne dans toutes ses actions, garantissant ainsi une certaine prévisibilité aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens.

Dans le même temps, la Commission lance une consultation publique sur le futur pacte européen pour le climat, qui permettra d'associer les citoyens à la conception de cet instrument.

La présidente de la Commission, Mme Ursula **von der Leyen**, a déclaré à ce propos: *«Nous agissons aujourd'hui afin que l'Union européenne devienne, d'ici à 2050, le premier continent au monde à parvenir à la neutralité climatique. La loi sur le climat est la traduction juridique de notre volonté politique et nous engage définitivement sur la voie d'un avenir plus durable. Cet acte, qui est au cœur même du pacte vert pour l'Europe, apporte de la prévisibilité et de la transparence à l'industrie et aux investisseurs européens. En outre, il imprime une orientation à notre stratégie de croissance verte et garantit que la transition sera progressive et équitable.»*

Le vice-président exécutif chargé du pacte vert pour l'Europe, M. Frans **Timmermans**, a ajouté: *«Aujourd'hui, nous traduisons nos paroles en actes, pour montrer à nos concitoyens européens que nous sommes fermement décidés à parvenir à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Avec la loi européenne sur le climat, nous signifions également à nos partenaires internationaux que le temps est venu de revoir collectivement à la hausse notre niveau d'ambition mondial, dans la poursuite de nos objectifs communs au titre de l'accord de Paris. Cette loi nous permettra de rester méthodiques et concentrés sur notre objectif, de maintenir le cap et de veiller à obtenir des résultats.»*

Avec la loi européenne sur le climat, la Commission propose l'objectif juridiquement contraignant de ramener les **émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici à 2050**. Les institutions

⁸ https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment_fr

de l'Union et les États membres sont collectivement tenus de prendre, à leurs niveaux respectifs, les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Plusieurs plans d'action sont considérés : économie circulaire, énergie propre, industrie durable, construction, rénovation, mobilité, climat, ...

Deux exemples sont considérés ci-après.

Plan d'action en faveur de l'économie circulaire, considéré par le Pacte Vert. https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment_fr

Le nouveau plan d'action de la Commission en faveur de l'économie circulaire présente de nouvelles initiatives à mettre en œuvre tout au long du cycle de vie des produits afin de moderniser et de transformer notre économie tout en protégeant l'environnement. Il repose sur l'ambition de fabriquer des produits durables et de permettre à nos citoyens de participer pleinement à l'économie circulaire et de tirer parti des changements positifs qu'elle entraîne.

Selon une récente enquête Eurobaromètre, l'augmentation de la quantité de déchets figure parmi les trois principales préoccupations environnementales des citoyens. Les personnes interrogées estiment que le moyen le plus efficace de résoudre les problèmes environnementaux consiste à changer nos modes de consommation ainsi que nos modes de production.

Exemple de mesures proposées et la façon dont elles seraient mises en œuvre dans différents secteurs :

Electricité et IT

Les équipements électriques et électroniques constituent l'un des flux de déchets dont la croissance est la plus rapide dans l'UE. Deux Européens sur trois utiliseraient plus longtemps leurs appareils numériques à condition que leurs performances ne diminuent pas de manière significative.

- ✓ Les produits mis sur le marché de l'UE seront conçus pour durer plus longtemps, être plus faciles à réparer et à mettre à jour, à recycler et à réutiliser.
- ✓ Favoriser les modèles de produits en tant que services: les entreprises resteront propriétaires et responsables des produits tout au long de leur cycle de vie.

Textiles

Dans le monde entier, un camion entier de textiles est envoyé à l'incinération ou mis en décharge chaque seconde. On estime que moins de 1 % des textiles produits dans le monde sont recyclés en nouveaux textiles.

La promotion de nouveaux modèles d'entreprise stimulera le tri, la réutilisation et le recyclage des textiles et permettra aux consommateurs de choisir des textiles durables. L'écoconception s'appliquera à une gamme plus large de produits: les vêtements seront fabriqués pour durer plus longtemps.

Plastiques

Si rien ne change, la consommation de plastiques devrait doubler au cours des 20 prochaines années.

D'ici à 2050, les matières plastiques pourraient représenter 20 % de la consommation de pétrole et 15 % des émissions de gaz à effet de serre, et les océans pourraient contenir plus de plastique que de poisson.

Les produits à usage unique seront, dans la mesure du possible, progressivement supprimés et remplacés par des produits durables à usage multiple. Lutter contre le micro plastique: limiter les micros plastiques ajoutés intentionnellement, en accroissant la capture des micros plastiques à tous les stades du cycle de vie des produits.

Denrées alimentaires et emballages

En 2017, les déchets d'emballages ont atteint en Europe un volume record de 173 kg par habitant.

De nouvelles initiatives législatives sur la réutilisation visant à remplacer les emballages, les articles de table et les couverts à usage unique par des produits réutilisables dans les services de restauration, ainsi que des objectifs de réduction des déchets d'emballages seront proposés.

Déchets

Chaque citoyen produit près de 550 kg de déchets municipaux par an.

Des mesures seront mises en place pour la prévention et la réduction des déchets, l'augmentation de la teneur en matières recyclées et la réduction des exportations de déchets en dehors de l'UE. Un modèle de collecte sélective et d'étiquetage des produits sera lancé au niveau de l'Union.

Une énergie propre. Un des objectifs du pacte vert.

https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment_fr

La décarbonation du système énergétique de l'UE est essentielle pour atteindre les objectifs en matière de climat neutralité en CO2 en 2050.

Principes de base.

- ✓ **Donner la priorité à l'efficacité énergétique et développer un secteur de l'énergie fondé en grande partie sur les sources renouvelables.** La production et la consommation d'énergie représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE mais, seulement 17,5% de la consommation finale brute d'énergie de l'UE provenaient de sources d'énergie renouvelables en 2017
- ✓ **Un approvisionnement énergétique de l'UE sûr et abordable.** Certains pays comme la Belgique sont tentés par l'installation de la capacité de production minimale en acceptant la nécessité du délestage. Cela ne fait pas partie des principes de l'UE.

- ✓ **Un marché de l'énergie de l'UE pleinement intégré, interconnecté et numérisé.** Pour plusieurs Etats membres, l'interconnexion est la seule solution en cas de non disponibilité d'énergie verte intermittente (pas de vent – pas de soleil). Compter sur ses voisins n'est cependant acceptable que dans un contexte de gestion énergétique au niveau européen.

Actions considérées / recommandées

- ✓ **Interconnecter les systèmes énergétiques** et mieux relier/ intégrer les sources d'énergie renouvelables au réseau
- ✓ Promouvoir les technologies innovantes et les infrastructures **modernes**
- ✓ **Accroître l'efficacité énergétique** et l'**écoconception** des produits
- ✓ **Décarboner le secteur du gaz** et promouvoir **une intégration intelligente** dans tous les secteurs
- ✓ **Donner aux consommateurs les moyens d'agir** et aider les États membres à lutter contre la précarité énergétique
- ✓ **Accroître la coopération transfrontalière et régionale** afin de mieux partager les sources d'énergie propres
- ✓ Promouvoir les normes et technologies énergétiques de l'UE au **niveau mondial**
- ✓ Exploiter pleinement le potentiel de l'énergie **éolienne en mer** en Europe
- ✓ Les émissions qui ne seront pas éliminées d'ici 2050 le seront, par exemple, par l'intermédiaire de **puits naturels de carbone** tels que les forêts et des **technologies de captage et de stockage du carbone**

La Commission européenne présentera des propositions visant à relever le niveau d'ambition de l'UE en matière de climat pour 2030. La législation pertinente en matière d'énergie sera réexaminée et, si nécessaire, révisée pour le mois de juin 2021. Les États membres de l'UE mettront ensuite à jour leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat en 2023, afin de tenir compte des nouvelles ambitions en matière de climat.

IX. Informations et rappels

Plusieurs des informations qui vous sont proposées dans cette rubrique du Bulletin ne concernent pas tous les membres mais peuvent intéresser bon nombre d'entre eux. Elles vous sont transmises suite à l'expérience des membres de la SEPS/SFPE qui effectuent les permanences téléphoniques ou à la demande du PMO.

Certaines de ces informations peuvent également se superposer à des informations données dans le Bulletin d'information de la DG HR D1 « Info SENIOR » et à des articles dans les Bulletins précédents de la SEPS/SFPE. Cependant, il est essentiel d'insister sur certaines règles et de les rappeler : les services du PMO nous le demandent.

1. Avoir accès aux programmes de gestion en ligne

Il devient de plus en plus utile de disposer d'un PC, d'une connexion Internet et d'un accès aux programmes de gestion en ligne proposés par les services du PMO :

RCAM : données personnelles, demandes de remboursement mais également attestations, demandes d'autorisation préalables, bordereaux de remboursement, demandes d'informations.

Pensions : fiche de pension, données personnelles, changements d'adresse, certificat de vie, extrait du protocole pour les déclarations de revenus.

My IntraComm : pour les procédures à suivre en général, pour les informations, pour les formulaires variés du RCAM ou autres, pour les documents juridiques.

Corporate Notification System (CNS) Système "corporate" qui gère les informations par Email venant de différents services de la Commission. Il vous donne et est supposé vous envoyer des informations dans la langue que vous avez choisie. Par exemple : « bulletin de pension disponible sur Sysper Pensions ».

Pour accéder à ces services, il est nécessaire de disposer d'un compte EU-Login. Une fois la procédure installée beaucoup de formalités vous seront plus faciles et rapides à exécuter.

La possibilité de la procédure papier est cependant toujours garantie.

COMPTE EU-Login

Ce système d'authentification informatique permet d'accéder aux applications informatiques considérées à condition de disposer

- ✓ d'un téléphone portable quelconque (N° de téléphone portable)
- ✓ d'un PC ou d'une tablette,
- ✓ d'une adresse e-mail privée

Vous pouvez créer un compte EU Login à l'aide du manuel disponible sur le site :

https://ec.europa.eu/pmo/guide/pensionner_eu-login-guide-en.pdf

Vous pouvez également obtenir ce manuel (en FR ou en EN) en le demandant au secrétariat de la SEPS/SFPE.

Vous pouvez obtenir de l'aide en vous rendant directement sur place ou au téléphone

Bruxelles :

Bât. MERO, Av. de Tervuren 41, du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00

Tél. +32(0)2.29.76888 ou +32(0)2.29.76889.

Luxembourg :

Bâtiment Drosbach, bur. DRB B2/085, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30

Tél. +352.4301.36100.

Ispra :

Club House Ispra – Sala delle Rose, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30

Tél. +39.0332.783030.

Les adresses des différents sites d'intérêt sont les suivantes, si vous avez ce compte EU-Login :

- ✓ **RCAM en ligne**
<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>
- ✓ **Pensions : Sysper pensions**
<https://myremote.ec.europa.eu/SYSPER2/>
- ✓ **My Intracomm**, le site intranet de la Commission, portail « pensionnés »
<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>
- ✓ **Corporate Notification System (CNS)**
<https://webgate.ec.europa.eu/cns/>

2. Quoi de neuf du côté de Sysper Pensions

Message d'Anna-Maria Silvano, Chef de l'Unité PMO 4 - Pensions

Depuis le 25 novembre 2019, vous pouvez déclarer via votre Front Office de Sysper Pensions les changements concernant vos données personnelles, telles que votre adresse privée, votre numéro de téléphone, les coordonnées de votre personne de contact. Vous pouvez également consulter votre composition de famille et informer le PMO de tous les événements qui ont un impact sur vos droits pécuniaires, comme le mariage, une naissance, une adoption, un changement dans la scolarité ainsi que les allocations familiales que vous percevez d'une autre source, en remplissant une déclaration dans Sysper. Pour votre facilité, dans chaque déclaration familiale, nous avons publié un tutoriel directement disponible dans Sysper. Sysper Pensions vous permet aussi de demander le remboursement de vos frais de déménagement après la cessation de votre service.

Un autre changement à noter : depuis décembre dernier, la déclaration de vie change d'apparence et vous propose dorénavant les liens vers les modules correspondants de Sysper où vous pouvez effectuer les modifications de vos données.

Depuis le 3 février, deux nouvelles déclarations ont été mises à votre disposition dans Sysper : « Activité professionnelle / revenu de mon conjoint / partenaire reconnu(e) » et « Divorce ».

Nous vous invitons à vérifier dans votre Sysper si vos données personnelles, adresse, numéro téléphone et coordonnées de la personne de contact sont correctes. Le processus de la migration de vos données à partir des 3 autres applications vers Sysper était un exercice difficile et même si nous avons déployé beaucoup d'efforts pour les corrections, il se peut que certaines données ne soient pas exactes.

Par exemple, les coordonnées de la personne de contact étaient stockées en version papier uniquement et par conséquent, nous n'avons eu aucun moyen de les importer dans Sysper. Pour cette raison, si vous étiez enregistré(e) dans Sysper durant votre service, les coordonnées de votre personne de contact sont celles de la période de l'activité. Vous pouvez les modifier vous-même ainsi que votre adresse et les numéros de téléphone.

Comment accéder à votre dossier via Sysper ?

Vous pouvez accéder à Sysper Pensions si vous disposez d'un compte EU Login en vous connectant via le lien : <https://myremote.ec.europa.eu/Suysper2/>

My Remote est le point d'entrée unique de toutes les applications auxquelles les pensionnés ont accès : Sysper Pensions, RCAM en ligne, My IntraComm et EU Login.

Une fois que vous êtes connecté à Sysper, veuillez aller dans le "MENU" et ensuite dans l'onglet " Données personnelles" afin de vérifier si les informations vous concernant sont exactes. Si vous constatez une erreur, vous pouvez le corriger vous-même dans Sysper. Pour les modifications des noms et des nationalités vous devez nous contacter par e-mail.

Possibilités de contact :

- ✓ PMO-PENSIONS@ec.europa.eu pour les pensions d'ancienneté/invalidité
- ✓ PMO-SURVIE@ec.europa.eu pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin.
- ✓ Nouveau numéro de téléphone unique (+ 32 (0)2 297 88 00) est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.
- ✓ Adresse postale : PMO (3 ou 4) MERO B-1049 Bruxelles

3. Messages du PMO 4 – Pensions - déclaration de vie

Madame Anna Maria Silvano, Chef de l'unité PMO 4 (Pensions) nous demande de transmettre les informations ci-dessous.

Déclaration de vie

« Pour votre information, vu les circonstances liées au confinement, l'envoi de la déclaration de vie est momentanément suspendu.

De plus, même si le délai pour nous transmettre la déclaration de vie arrive à échéance, le paiement de la pension ne sera pas supprimé.

Une communication en ce sens a été transmise à tous les pensionnés vendredi dernier via la Newsroom⁹. »

Déclaration de vie en annexe (FR et EN, recto / verso)

Bulletin de pension

A cause de la pandémie du Corona virus, l'envoi des bulletins de pension par courrier postal est pour le moment suspendu.

En effet, non seulement les collègues qui impriment et envoient ces documents habituellement ne sont pas en mesure de pouvoir le faire à cause du confinement, mais en plus, les services de courrier postaux ne garantissent pas les envois.

Dès que cette période de confinement sera terminée et que les conditions « normales » de travail seront rétablies, les bulletins de pension en version papier vous seront à nouveau envoyés par courrier postal.

⁹ https://europa.eu/newsroom/home_fr

Comme présenté en 1. ci-dessus, les pensionnés peuvent accéder à leurs bulletins de pension via Sysper Pensions.

4. Collaboration avec Afiliatys

La collaboration avec Afiliatys reste étroite.

a. Assurances

Serge Crutzen reste membre du CA d'Afiliatys. Beaucoup de questions sont posées par les affiliés, suite au changement de gestionnaire de l'assurance complémentaire au RCAM, Hospi Safe. En effet, une grosse confusion s'est développée : les assurances AIACE/Cigna **ne sont pas concernées** mais bon nombre de collègues ne l'ont pas compris. Voir aussi 6. ci-dessous.

b. Actions sociales : La SEPS/SFPE contribue aux évènements (organisation par Gina Dricot) tels que St Nicolas, journée du cirque pour les handicapés, ...

c. Prises du téléphone, en accord avec le président d'Afiliatys, pendant les heures de permanence au bureau de la SEPS (Nerviens 105) le numéro de téléphone d'Afiliatys (+3222985000) est dévié sur le téléphone du bureau de la SEPS. Souvent les appels concernent les assurances santé complémentaires suite au transfert de la gestion de Hospi Safe de Cigna à Allianz et la SEPS est en mesure de répondre ou de transférer les questions.

5. Dates des réunions SEPS/SFPE en 2020

Nous devons revoir la proposition du calendrier des réunions proposé en décembre 2019 car elle n'est plus réaliste vu la pandémie du COVID 19.

Type de réunion	Dates de réunion	
Assemblée générale et d'information	(11 juin 2020)*	10 décembre 2020
Réunion d'information	12 mars 2020	(8 octobre 2020)**
Conseil d'Administration	23 avril 2020***	19 novembre 2020
Constituante du CA 2020-2022	13 février 2020	

* Coronavirus permettant ! Possibilités de report : 10 septembre ou 8 octobre 2020

** A remplacer par l'AG de juin si cette dernière est reportée jusqu'en octobre

*** Très certainement remplacée par une procédure écrite.

6. Hospi Safe – assurance santé complémentaire au RCAM. Changement de gestionnaire encore en cours.

Afiliatys et SEPS ont informé les collègues au sujet du changement de gestion de l'assurance Hospi Safe (maintenant Allianz Care – anciennement Cigna – anciennement Van Breda - BCVR 8672) comme suite à un appel d'offres en conformité aux règles de la concurrence. Cette procédure a abouti sans contestation à l'attribution du contrat cadre 2020-2029 à Allianz care et non plus à Cigna. Il faut savoir qu'Allianz Care a accepté de supprimer le questionnaire médical (sauf pour qui est proche de la retraite).

Beaucoup de collègues ont confondu les différentes assurances. De plus, Cigna a introduit une nouvelle police d'assurance indépendante d'Afiliatys. L'information donnée par Allianz care, envoyée d'abord par Internet n'a pas atteint tous les intéressés. Ce qui a augmenté la confusion.

Il est donc important de répéter le message envoyé aux membres d'Afiliatys :

HOSPI SAFE reste HOSPI SAFE. Les soins sont remboursés en complément à ceux remboursés par le RCAM, dans les mêmes conditions, à l'instar de ce qui a toujours été fait. Toute éventuelle différence serait une erreur d'interprétation. Nous vous confirmons que votre couverture et votre historique sont intégralement repris, et que la période moratoire ne s'applique qu'aux nouveaux contrats – pas aux transferts.

Ces dernières semaines ont démontré que, pour certains d'entre nous, la communication « numérique » a ses limites. Sachez qu'il vous est possible de trouver les informations et procédures à suivre sur www.Hospi-Safe.eu, site créé par Afiliatys.

Des adresses sont à noter :

- Call center d'Allianz Care : igo.assistance@allianzworldwidecare.com
- Téléphone (0800 70 528 pour qui est en Belgique).
- Adresse à Bruxelles : 1, place du Samedi, 1000 Bruxelles.

Le délai pour finaliser votre dossier (confirmation de vos données et transmission des informations de paiement) est reporté à **avril 2020** étant entendu que votre couverture est dûment et automatiquement poursuivie, sauf si vous en aviez décidé autrement et informé Allianz Care.

7. Conseils juridiques – Aide d'un avocat – Rappel

Si vous avez besoin d'un conseil juridique pour des problèmes relatifs à vos relations avec les services de la Commission (application du statut) ou de votre vie privée (successions ou problèmes fiscaux) Hendrik Smets, docteur en droit et licencié en notariat, Vice-président de la SEPS/SFPE chargé des affaires juridiques, est à votre disposition pour vous donner un avis en toute discrétion et dans le respect de sa probité d'ancien fonctionnaire européen.

Vous pouvez contacter Hendrik Smets par Email : hendriksmets@yahoo.fr ou par téléphone : +33.563.67.88.83.

Hendrik fera une première analyse de votre question et vous proposera soit une solution, soit une consultation d'avocat gratuite pour les membres en ordre de cotisation. Cette consultation se limitera à 30 minutes maximum; tout dépassement sera facturé au demandeur.

8. Non transfert des droits à pension - Rappel

Cumul de la pension communautaire avec une pension nationale – RAPPEL

J'aimerais attirer l'attention des lecteurs sur mon article traitant du même sujet, paru dans les numéros précédents de notre Bulletin.

Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire peuvent maintenant introduire une demande de pension pour les années de travail prestées pour un employeur national.

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui une telle pension aurait été refusée.

Je reste à leur disposition pour les guider dans leurs (nouvelles) démarches.

Hendrik SMETS

Vice-Président chargé des questions juridiques

X. Annexes

Annexe 1

In memoriam

Voir la version anglaise en tête bêche.

Annexe 2

Certificat de vie à fournir tous les 2 ans

Life certificate to produce every 2 years

Recto-Verso FR - EN

A envoyer au – to send to

PMO 4 Email / poste

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu

Commission européenne

PMO4 - MERO

BE - 1049 Bruxelles



COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE GESTION ET LIQUIDATION DES DROITS INDIVIDUELS

PMO.4 - Pensions

CERTIFICAT DE VIE

Je soussigné, _____,

médecin traitant - notaire - juge de paix - fonctionnaire communal -
fonctionnaire chargé du registre civil ,
(barrer les mentions inutiles)

CERTIFIE avoir rencontré personnellement à cette date

M., Mme

né(e) le

Fait à _____ le _____

Signature (obligatoire)

Cachet (obligatoire)

Commission européenne, PMO/4, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Télécopteur: (32-2) 296 53 73.



LIFE CERTIFICATE

I, the undersigned, _____,

attending physician - solicitor - municipal official ,
(cross out as appropriate)

CERTIFY that on the date hereunder I met in person

Mr / Mrs

born on

Done at _____ on _____

Signature (mandatory)

Stamp (mandatory)

Bulletin de commande de documents utiles

Formulaire à renvoyer au Secrétariat (voir au verso)

Je désire recevoir les dossiers ci-dessous

Par Internet ou par la Poste

	Internet/Poste
Vade-mecum de la SEPS/SFPE , édition française	
Partie 1 (Procédures – édition août 2015)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Partie 2 (formulaires /données personnelles éd nov. 2013)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
<u>Partie 3 (adresses PMO – ADMIN, ...éd avril 2020)</u>	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Partie 4 (formulaires de remboursement éd avril 2020)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Assurances complémentaires au RCAM et accidents. (Éd. février 2020)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Le fonctionnaire et la fiscalité (Me. J Buekenhoudt) (éd. 2017)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Successions (Me. J Buekenhoudt) (éd. 2018)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Guide du RCAM (a été envoyé en 2014 à tous les retraités par le PMO et est repris/complété dans le Vade-mecum partie 1)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Pension de survie du conjoint survivant et de l'ex-conjoint divorcé d'un fonctionnaire décédé (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Pensions d'orphelins (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Allocation d'invalidité et pension après l'invalidité (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>
Notre régime de pensions en 38 tableaux (FR seulement)	<input type="radio"/> / <input type="radio"/>

Nom (en MJUSCULES)

Prénom

Adresse Internet (en Majuscules) :

Adresse Postale (en Majuscules)
.....

Date : Signature :

Formulaire à renvoyer à

SEPS/SFPE
105, Avenue des Nerviens
Bureau N105 00 010
BE-1049 Bruxelles

OU

SEPS/SFPE
175 rue de la Loi,
Bureau JL 02 40 CG39,
BE-1048 Bruxelles

OU

Email: info@sfpe-seps.be

BULLETIN D'ADHÉSION

CA/SC/MM/1807 FR

JE SOUSSIGNÉ(E) : NOM + prénom (1) :

NOM de jeune fille pour les femmes mariées (1).....

N° personnel/pension :DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA) :

NATIONALITÉ :Langue véhiculaire pour les documents : FR / EN (2)

ADRESSE postale (1) :

TEL * : GSM* Email (1) :

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE) :

SI TOUJOURS EN SERVICE : années d'ancienneté :

DÉCLARE ADHÉRER A L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ING ci-dessous.

DECLARE CONSENTIR À CE QUE L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" enregistre les données personnelles ci-dessus et les garde jusqu'à la fin de son adhésion à l'association. L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

DATE :SIGNATURE :

La cotisation annuelle est de **30,00 €**. L'échéance annuelle est le 1^{er} janvier.

Les membres inscrits après le 30 juin ne devront verser la cotisation suivante qu'après la deuxième échéance de janvier.

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728** **BIC BBRUBEBB**

Communication indispensable : **Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension**

Veuillez renvoyer ce formulaire à :

SEPS- SFPE Bureau JL 0240CG39 rue de la Loi, 175 BE - 1048 Bruxelles

ou à info@sfpe-seps.be

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE s.v.p. (2) BIFFER LA MENTION INUTILE s.v.p. * FACULTATIF

Si vous choisissez la formule de l'ordre permanent de versement, nous vous demandons d'envoyer, **VOUS-MÊME**, directement le document ci-après à votre organisme bancaire.

Formulaire à renvoyer à

SEPS/SFPE

Bureau JL 02 40 CG39

175 rue de la Loi,

BE-1048 Bruxelles

Email: info@sfpe-seps.be

ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT

(A envoyer par vous-même à votre organisme bancaire si vous choisissez cette option)

Je soussigné(e) :

DONNE ORDRE A LA BANQUE :

de verser jusqu'à nouvel ordre et **annuellement** par le débit de mon compte

.....

la somme de : **30 €**

en faveur de: SFPE - SEPS
Bureau JL 02 40CG39
rue de la Loi, 175
BE - 1048 Bruxelles

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728** **BIC BBRUBEBB**

Communication indispensable :

Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension

DATE :

SIGNATURE :

A envoyer à votre banque